

**L'an deux mille onze ,et le vingt-huit Janvier à 20 Heures 30 dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 18 Janvier 2011.**

Présents : CARASCO Robert, DARGUENCE Nathalie, DUCOS Sendrine, LABARBE Alain, LAFARGUE Josiane, PIZZINATO Jeany. NARBEBURU Dominique, PECONDON Eric.

Excusés : DREUMONT Bruno, LABARCHEDE Magali,

Secrétaire de séance : Nathalie DARGUENCE

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 03 Décembre 2010 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que cette réunion a pour objet de présenter le projet de PLU qui est terminé et de le valider, si le Conseil est favorable. Chaque conseiller a été destinataire de la proposition de règlement définitif, seule pièce qui n'était pas encore rédigée, afin de lui permettre de l'étudier .

Après un historique sur les diverses étapes d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le plan de zonage définitif (plusieurs éditions ont été effectuées et modifiées) est détaillé, les emplacements réservés et les espaces boisés classés sont localisés et le règlement est examiné zone par zone.

Les conseillers sont attentifs aux diverses préconisations et contraintes liées à chacune des zones. Certains regrettent le caractère restrictif d'articles liés à l'aspect des constructions mais ils sont conscients également que cela évitera des excès et préservera les riverains et le patrimoine bâti. Les clôtures et les distances de constructions par rapport aux limites séparatives sont également sujet à débat.

Après avoir examiné le projet définitif du règlement et l'ensemble des documents relatifs au Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal décide après vote et à l'unanimité d'arrêter et de valider le projet présenté.

Le Maire remercie les conseillers pour leur contribution à ce dossier et annonce qu'il sera adressé à la Communauté de communes afin de poursuivre la procédure.

QUESTIONS DIVERSES :

Participations Voyages Scolaires :

Le Maire donne lecture de deux courriers : un du collègue Jean Rostand qui organise deux voyages scolaires qui vont concerner trois enfants de la commune et un de l'Ecole Sainte Marie qui pour sa part organise un voyage avec une élève de Cours Les Bains .

Ces deux établissements scolaires situés à Casteljaloux demandent une participation financière des communes de domicile afin de diminuer la participation des familles et permettre ainsi au plus grand nombre de pouvoir participer. Le Conseil décide d'attribuer, comme lors des demandes déjà présentées, une participation de 40 € par enfant, sous la forme de subvention. Ces subventions seront inscrites sur le Budget 2011 et un courrier sera adressé aux deux établissements.

Sivos de Bazas:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Comité Syndical du Syndicat à Vocation Scolaire de BAZAS du 30 Mars 2010, il a été décidé de modifier les statuts du Syndicat, afin de les mettre en conformité, il donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le syndicat. Chaque commune membre du Syndicat doit délibérer par rapport à cette modification. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat à Vocation Scolaire de BAZAS.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 22 heures 40.

**L'an deux mille onze ,et le vingt cinq mai à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 19 mai 2011.**

Présents : DUCOS Sendrine, LAFARGUE Josiane,
PECONDON Eric. PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.

Excusés : CARASCO Robert, DARGUENCE Nathalie, DREUMONT Bruno, LABARBE Alain, LABARCHEDE Magali,

Secrétaire de séance : Dominique NARBEBURU

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 29 Avril 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Le Maire expose :

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités, dans son volet intercommunal, poursuit le triple objectif d'achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale, au plus tard le 1^{er} juin 2013. A cet effet, il est demandé aux préfets d'élaborer un Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), dans les conditions définies à l'article 35 de la loi susvisée.

Pour le territoire Sud-Gironde, Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde, présenté par Monsieur le Préfet les 14 et 29 avril 2011 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) , préconise la fusion de quatre CDC :

- CDC du Pays Paroupian (7 communes/ 4 768 hab)
- CDC de Villandraut (8 communes / 4 726 hab)
- CDC du Bazadais (13 communes / 9 864 hab)
- CDC de Captieux-Grignols (16 communes / 5 172 hab)

Cette CDC regrouperait 22 % des communes de l'arrondissement (44/198) et sa population totale atteindrait 24 530 habitants, soit 19.54% de la population totale des EPCI à fiscalité propre.

Par courrier en date du 29 avril 2011, Monsieur le Préfet a sollicité l'avis de la Communauté de Communes, en application de l'article L.5210-1-1.IV du CGCT, qui dispose que le projet de schéma « ... est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable ».

Monsieur le Maire explique au Conseil que des réflexions sont engagées avec les collectivités voisines qui pourraient aboutir à des propositions alternatives.

Par courrier en date du 29 Avril 2011, reçu le 13 Mai 2011, Monsieur Le Préfet à également demandé l'avis de notre Conseil Municipal sur ce projet.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de Monsieur le Préfet de regroupement des 4 Communautés De Communes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE de ne pas retenir la proposition de Monsieur le Préfet de regroupement des CDC du Bazadais, de Captieux-Grignols, du Pays Paroupian et de Villandraut ; SOUHAITE modifier la proposition de regroupement en menant une réflexion commune avec les collectivités voisines sur la base d'un projet politique cohérent et en tenant compte, notamment, du critère de densité de population, gage d'un équilibre territorial ; COMMUNIQUERA à Monsieur le Préfet un projet d'aménagement dans les délais impartis.

-002- MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Communautaire en date du 24 Mai 2011, il a été proposé de modifier le siège social de la collectivité suite à la mise en service du nouveau siège. Lors du précédent Conseil Communautaire en date du 28 Avril 2011, il a été procédé au déclassement de la VC n°10 de «Masson » sur la commune de MARIONS. Les statuts de la communauté de Communes doivent donc être modifiés par ces changements.

Le Conseil Communautaire a dans sa séance du 24 Mai 2011 décidé de modifier les statuts pour prendre en compte ces éléments. Le changement des statuts sera prononcé par arrêté du préfet au vu des délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes membres selon la règle de la majorité qualifiée. Il convient donc que le Conseil municipal délibère. Le Maire donne lecture de la proposition des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de d'approuver la modification des statuts proposée.

-003. ASSURANCES :

Contrat Mission Collaborateurs :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion il a reçu les deux propositions pour le contrat d'assurance mission. Une du Cabinet GIMENEZ Agence AXA à BAZAS, l'autre de GROUPAMA COLLECTIVITES représenté par M. MARTET. Le Conseil Municipal examine les deux offres : dommages garantis, prix, mode de gestion. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE de souscrire le contrat mission collaborateur auprès de GROUPAMA pour un montant de 372.08 H.T € et AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Contrat Multirisques :

Le Conseil Municipal après examen de la proposition de GROUPAMA, décide de demander à la compagnie AXA qui nous assure actuellement, de revoir nos contrats et de nous proposer une offre actualisée au meilleures conditions possibles. Le Maire est chargé de la démarche, les deux propositions seront ensuite comparées.

-QUESTIONS DIVERSES :

Plan Local d'Urbanisme :

Le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la copie de l'avis transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Seules les zones en 2AU appellent des observations. L'enquête Publique est envisagée pour le mois de Septembre.

Médaille du Travail :

Le Maire annonce au Conseil Municipal que le Préfet vient de l'informer que la Médaille du Travail , échelon Vermeil a été décernée , lors de la promotion du 1^{er} Janvier à François GARBUIO. Un mot de félicitations lui a été envoyé.

Cadeau Naissance :

Dominique NARBEBURU informe le Conseil qu'elle a été en compagnie de Jeany PIZZINATO, au nom du Maire et du Conseil Municipal remettre une peluche pour la naissance de Salomé FLORES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 35.

**L'an deux mille onze ,et le vingt neuf Avril à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 22 Avril 2011.**

Présents : CARASCO Robert, DARGUENCE Nathalie, DUCOS Sendrine, LABARBE Alain, LABARCHEDE Magali, PECONDON Eric. PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.

Excusés : DREUMONT Bruno, LAFARGUE Josiane,

Secrétaire de séance : Sendrine DUCOS

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 11 Mars 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers abordés lors de la précédente séance . En ce qui concerne le sonneur de cloches Bruno DREUMONT a mené à bien sa première mission lors du mariage de Céline NARBEBURU, une volée de cloches a également été donnée le jour de Pâques. Cette prestation gracieuse et volontaire sera incluse dans la garantie du contrat mission au même titre que les autres bénévoles, nous évoquerons le dossier assurance lors de la prochaine réunion.

-001-VOTE DES TAUX 2011 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour 2011 ,afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget. Il convient de tenir compte de l'augmentation des bases notifiées sur l'état 1259 et des taux moyens appliqués par ailleurs. Le Conseil examine l'état de notification des trois taxes, transmis par les services préfectoraux . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation uniforme de 2 % aux taxes locales et de fixer les taux d'imposition communaux 2011 comme suit :

Taxe d'Habitation : 6.28 % (rappel 2010 : 6.16 % , moyenne départ : 26.69 %)
Foncier Bâti : 8 .85 % (rappel 2010 : 8.68 % , moyenne départ : 24.76 %)
Foncier Non Bâti : : 30.30 % (rappel 2010 : 29.71 , moyenne départ : 52.33 %)

Le produit assuré par les impôts locaux sera de 23 829 € et le total des allocations compensatrices de 3 118.00 €.

-002- VOTE BUDGET 2011 :

Monsieur le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de budget, chaque conseiller est en possession d'un exemplaire.

L'état de la dette est examiné : le montant du capital restant dû est de 94 691.16 €, le montant de l'annuité de l'exercice 2011 est de 4 205.72 d'intérêts prévus en Fonctionnement et de 3 683.23 de Capital inscrits en Investissement.

INVESTISSEMENT :

Deux opérations sont proposées : la fin des travaux à la toiture de l'Eglise pour un montant de 10 000 € et l'aménagement des abords de la salle côté logement pour 11 000 €. Cette opération prévoit la réhabilitation de la clôture en grillage, la pose de clôture bois pour délimiter l'espace logement et l'espace salle, des plantations, la pose d'un drain pour assainir la partie la plus humide, la pose de dalles au sol devant les ouvertures de la salle.

FONCTIONNEMENT :

Les subventions allouées aux associations sont examinées et votées, les travaux de fauchage et d'entretien de la voirie communale sont inscrits et le reste des prévisions concerne les dépenses et recettes courantes. Le Fonds Départemental de la taxe Professionnelle de 2010 a été versé récemment, il convient de l'inscrire en recettes sur cet exercice.

Le Conseil Municipal vote le budget proposé qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 32 534.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 111 742.00	Recettes : 79 208.00
TOTAUX :	111 742.00	111 742.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses : 0.00	Recettes : 1 895.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 15 496.00	Recettes : 22 809.00
Restes à Réaliser :	Dépenses : 9 538.00	Recettes : 350.00
TOTAUX :	25 034.00	25 034.00

Le budget total est de 136 776.00

-003. FDAEC 2011 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) décidées par le Conseil Général. La subvention attribuée à la commune sur l'enveloppe cantonale par le Conseiller Général Monsieur BAILLE a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de Sept Mille Quatre cent Soixante six euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE : De réaliser en 2011 les opérations suivantes :

Autres Investissements :

Abords Salle Côté Logement : Clôtures, drainage , Plantations : 9 414.74 HT €
De demander au Conseil Général une subvention de 7 466.00 € au titre du FDAEC
D'assurer le financement complémentaire pour cet investissement par 3 737.49 € TTC d'autofinancement.

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Le Maire donne le compte rendu des dernières réunions, il informe le Conseil que le sujet d'actualité est le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui préconise la réunion de notre communauté avec celles de BAZAS, VILLANDRAUT, SAINT-SYMPHORIEN . Le Président de la Communauté qui siège à la Commission Départementale doit nous tenir informés, les conseils municipaux vont être appelés, sous peu, à se prononcer sur ces propositions et à émettre des avis ou des propositions qui semblent mieux ou plus adaptées aux attentes par rapport aux orientations du territoire.

Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire :

Ce schéma qui englobe quatorze Communautés de Communes a pour but de donner les grandes orientations au niveau du territoire en ce qui concerne les aménagements et les structures. Il conviendra de désigner une personne pour assister à des réunions d'information.

-005- ASSURANCES :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré en mairie, le délégué commercial pour les collectivités des Assurances GROUPAMA , ce dernier va nous établir une proposition de contrat en ce qui concerne le multirisques et le contrat mission. Il informe le conseil qu'il a reçu la proposition de Contrat Mission des Assurances AXA. Ces diverses propositions seront examinées lors de la prochaine séance.

-006- SALLE COMMUNALE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas de nouvelle de la compagnie d'assurance par rapport à la dégradation constatée lors d'une location, au niveau de la salle. Cette dernière étant utilisée régulièrement, le conseil Municipal décide de faire réparer ce point précis qui a un faible coût et de faire également retoucher toutes les autres traces ou éraflures qui sont apparues depuis la réhabilitation.

Afin d'éviter que cette situation liée aux contrats d'assurances de responsabilité civile et après conseil auprès des compagnies d'assurances ; il sera demandé pour les locations futures une *attestation d'occupation temporaire de local* ce qui implique que c'est la personne qui prend le local , titulaire du contrat, qui est responsable de toute dégradation même si cette dernière est commise par un des participants ou de ses invités. La convention de location le stipulera.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 35.

L'an deux mille onze ,et le onze Mars à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 04 Mars 2011.

Présents : DARGUENCE Nathalie, DREUMONT Bruno, DUCOS Sendrine, LABARBE Alain, LAFARGUE Josiane, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.
Excusés : CARASCO Robert, LABARCHEDE Magali, PECONDON Eric.
Secrétaire de séance : Jeany PIZZINATO.

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 28 Janvier 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001-COMPTE ADMINSTRATIF 2010 :

Le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2010 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 31 468.58
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 70 959.58	Recettes : 79 338.64
TOTAUX :	70 959.58	110 807.22
Résultat de clôture :	Excédent : 39 847.64	

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :	Dépenses : 0.00	Recettes : 52 081.54
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 65 081.71	Recettes : 14 875.46
TOTAUX	65 081.71	66 957.00
Résultat de clôture :	Excédent : 1 875.29	
Restes à Réaliser :	Dépenses : 9 538.00	Recettes : 350.00

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 32 534.93 Euros

Le maire ayant quitté la séance, Alain LABARBE fait procéder au vote ; le conseil unanime approuve ce compte administratif.

-002- COMPTE DE GESTION 2010 :

Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2010 établi par le Trésorier. Les Comptes sont identiques au compte administratif. Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2010.

-003- AFFECTATION DU RESULTAT 2010 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010, décide de procéder à l'affectation, sur le budget 2011, du résultat de la Section de Fonctionnement 2010 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	Excédent	:	8 379.06
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA	Excédent	:	31 468.58
<u>Résultat de clôture à affecter (A1) :</u>	Excédent de :		39 847.64
<u>Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :</u>			
Résultat de la section de l'exercice :	Déficit	:	- 50 206.25
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	:	+ 52 081.54
<u>Résultat Comptable cumulé R 001</u>	Excédent de :	+	1 875.29
<u>Restes à réaliser :</u>			
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :			- 9 538.00
Recettes d'Investissement restant à réaliser :			+ 350.00
Solde des Restes à Réaliser :			- 9 188.00
<u>Besoin réel de Financement (B)</u>			+ 7 312.71

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 7 312.71

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 32 534.93

Transcription Budgétaire :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : /

RECETTES : R 002 Excédent reporté : 32 534.93

Section d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : D 001 Solde d'exécution N – 1 reporté : 0.00

RECETTES : R 001 Excédent reporté : 1 875.29

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 7 312.71

-004- PROJET DE TRAVAUX 2011 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SBRISSE pour les travaux des abords de la salle, côté logement.

Il est prévu de remplacer l'intégralité de la barrière existante par une clôture avec des panneaux rigides et la pose de deux clôtures lisse en bois pour séparer l'espace entre le logement et la salle avec une barrière basculante pour l'accès des secours. La plantation de deux arbres est également chiffrée.

Le Conseil est favorable à ces travaux et il souhaite en plus : un chiffrage qui prévoit l'écoulement des eaux de pluies avec la pose d'un drain, la mise en place de dalles au sol devant les baies vitrées et la porte afin d'éviter d'amener des cailloux dans la salle et également agrémenter l'espace avec des plantations.

Monsieur Le Maire expose également au Conseil qu'il convient de terminer les travaux à la toiture de l'église, le devis s'élève à 10 000 euros TTC.

Le Conseil décide d'inscrire en priorité les travaux relatifs à l'Eglise et de réaliser, suivant les crédits disponibles, une partie des travaux des abords.

-005- PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :

Le Maire informe le Conseil de la délibération de la Communauté de Communes de Captieux/Grignols en date du 25 Janvier 2011 arrêtant le projet de PLH,

Il expose ensuite les grandes lignes du PLH à savoir :

Le développement mesuré et la régulation de l'habitat, Maintenir la diversité de l'offre d'habitat , Résorber l'habitat indigne et lutter contre la précarité énergétique, Optimiser l'offre foncière au service de l'habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur le projet de PLH arrêté par la Communauté de Communes le 25 Janvier 2011 composant du STH à l'échelle du Pays et du cahier de territoire de la Communauté de Communes, et décide dans le cadre du PLH de mettre en œuvre les moyens ci-dessous :

- inscrire les orientations du PLH dans le document d'urbanisme, conformément à la loi,
- de mettre en œuvre les actions relatives à la commune inscrite dans le PLH et tels que figurant dans le programme d'actions.

QUESTIONS DIVERSES :

-006- Cantonnier Intercommunal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cantonnier intercommunal ne peut reprendre le travail dans l'immédiat. Il a été décidé, par les communes qui ont recours à ce service, de faire appel à une entreprise qui facturera directement aux communes les travaux d'entretien réalisés.

-007- Accessibilité Espaces Publics. :

Monsieur le Maire expose au Conseil que chaque commune doit réaliser un diagnostic par rapport à l'accessibilité des espaces publics par les handicapés. La Communauté envisage de faire appel à un cabinet d'étude mais la commune peut également le réaliser avec l'aide de la DDTM dans le cadre de la mission ATESAT. Le Conseil opte pour une réalisation directe avec les services de la DDTM .

-008- Accessibilité Bâtiments Publics. :

Le Maire expose qu'il convient également de réaliser un diagnostic pour l'accessibilité aux Bâtiments Publics. Il est décidé, dans un premier temps, de demander au service Prévention du Centre de Gestion , dans le cadre de la convention existante, si cela rentre dans leur compétence.

-009- Syndicat Départemental d'Energie Electrique :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDEEG qui demande aux communes de passer une convention pour la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (ou certificats blancs) accordés dans le cadre des travaux d' Eclairage Public. Le Maire précise au Conseil qu'il s'est rapproché des Régies d'Electricité et que ces dernières sont favorables à cette convention. Le Conseil Municipal après délibération décide de passer la convention en

faveur de l'efficacité énergétique avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique et autorise Le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

-010- Syndicat Scolaire de GRIGNOLS :

Au niveau des travaux , la Convention d'Ecole avec le Conseil Général est toujours à l'étude, elle comportera le projet de création de salle sous le préau avec la réhabilitation des sanitaires et la réhabilitation des classes situées à l'étage.

L'effectif est de 147 enfants, les participations financières des communes pour l'année sont de 10 euros par habitant soit 2 200 € pour l'investissement et de 753.69 par enfant scolarisé pour le fonctionnement. Nous avons 5 enfants scolarisés sur Grignols ce qui représente une participation de 3 768.45 pour le fonctionnement soit une participation totale de 5 968.45 euros.

-011- Syndicat Scolaire de BAZAS :

Sendrine DUCOS donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat , elle parle également des problèmes pour sécuriser l'accès au collège des enfants qui prennent le ramassage. Le Syndicat va embaucher une personne pendant 4 mois pour gérer ce problème de sécurité sous la forme d'un contrat aidé.

-012- Sonnerie des Cloches :

Le Maire informe le Conseil qu'il a trouvé un volontaire pour sonner les cloches à l'église en la personne de Bruno DREUMONT . Normalement, la première « mission » interviendra pour un événement heureux : le mariage de Céline NARBEBURU prévu le 09 Avril 2011.

-013- Communauté de Communes :

Voirie :

La communauté de communes va réaliser 800 mètres de fossés sur la commune en 2011. A l'heure actuelle, les problèmes de trésorerie entraînent une réflexion sur le maintien de certaines voies au niveau communautaire.

Au niveau de l'entretien des voies communales, le Conseil décide de consulter l'entreprise qui intervient sur les voies communautaires.

Plan Local d'Urbanisme :

La délibération de validation du projet du PLU de COURS LES BAINS sera présentée lors de la réunion communautaire de ce mois, prévue le 22 Mars 2011. Si le dossier ne fait l'objet d'aucune procédure ou décision contraire à son bon déroulement, le Plan Local d'Urbanisme devrait être approuvé en Octobre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures.

**L'an deux mille onze ,et le vingt huit Juillet à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.
La convocation était du 21 Juillet 2011.**

Présents : , DREUMONT Bruno, DUCOS Sendrine LABARBE Alain, LABARCHEDE Magali, PECONDON Eric, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.
Excusés : CARASCO Robert, DARGUENCE Nathalie, LAFARGUE Josiane,
Secrétaire de séance : Sendrine DUCOS.

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 25 Mai 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la dernière réunion, divers échanges, rencontres et plusieurs réunions ont permis de travailler sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la Fusion des 4 Communautés de Communes du Sud Gironde.

Il rappelle le contexte à savoir :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités dans son volet intercommunal poursuit le triple objectif d'achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale, au plus tard le 1^{er} juin 2013.

A cet effet, il est demandé aux préfets d'élaborer un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), dans les conditions définies à l'article 35 de la loi susvisée.

Pour le territoire Sud Gironde, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde, présenté par Monsieur le préfet les 14 et 29 avril 2011 à la CDCI, préconise la fusion de quatre CDC :

- CDC du Bazadais (13 communes / 9 864 hts)
- CDC de Captieux Grignols (16 communes / 5 172 hts)
- CDC du Pays Paroupian (7 communes / 4 768 hbts)
- CDC de Villandraut (8 communes / 4 726 hbts)

Cette grande communauté de communes regrouperait 44 communes et sa population totale atteindrait 24 530 Habitants soit 19,54% de la population totale des EPCI à fiscalité propre.

Par courrier en date du 29 avril 2011, Monsieur le Préfet a sollicité l'avis de la Communautés de communes (ou Commune), en application de l'article L.5210-1-1.IV du CGCT qui dispose que le projet de schéma "*est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de trois mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable*".

Les discussions et rencontres sur le territoire ont mis en exergue quelques éléments clefs :

- ce territoire, s'il est peu dense en termes de population et peut laisser penser à une certaine unité géographique, reste très vaste posant des problèmes de distance d'autant plus aigus quand il s'agit de services à la personne et d'accès aux services publics.
- Les quatre CDC ont des niveaux de compétences très hétérogènes révélant des degrés d'intégration disparates. Cette disparité des compétences entre les quatre CDC nécessite un travail préparatoire sur les conséquences techniques, financières, fiscales, humaines des transferts qui devront faire l'objet d'études approfondies et donner lieu à différents scénarii. A court terme, le calendrier proposé ne permet pas d'élaborer des hypothèses de travail crédibles. Une trop grande précipitation pourrait avoir un effet contre-productif et remettre en question l'équilibre politique du territoire. Ces études détermineront les formes de mutualisation pertinente et les modes de gouvernance adéquate pour permettre aux communes et CDC de décider.
- L'intercommunalité n'a pas pour vocation de rationaliser de manière technocratique mais de porter un projet de mutualisation pour dynamiser un territoire. Ce projet doit pouvoir affirmer les spécificités des territoires ruraux et renforcer la réalité communale de proximité.
- Notre territoire doit se penser en relation avec le grand Sud Gironde (arrondissement de Langon) et ceci peut se faire parallèlement aux travaux du SCOT qui démarrent tout juste.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Le Conseil Communautaire de notre Communauté de Communes Captieux/Grignols a délibéré lors de sa dernière séance en date du 21 Juillet 2011 par rapport aux éléments évoqués ; aussi, il convient que chaque commune se positionne .

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la décision communautaire et DECIDE :

- d'acter l'intérêt à moyen terme de structurer le Sud Gironde autour des quatre CDC, mais sur un projet de territoire cohérent, et d'élargir la réflexion sur les 7 cantons qui composent le Sud Gironde Rive gauche de la Garonne (cf. Comice agricole) ;
- de refuser le calendrier proposé par le Préfet du fait de l'absence en l'état de ce projet de territoire ;
- d'organiser des études pour mesurer l'intérêt et les conséquences d'une telle grande CDC, aux plans juridique, financier, fiscal, social tant pour les communes et intercommunalités que pour les populations du territoire et les personnels ;
- de mettre en place un comité de pilotage de cinq délégués par CDC pour mener à bien cette démarche et faire émerger un projet de territoire.

-002- COMMUNAUTE DE COMMUNE :

Travaux de Voirie :

Le montant des crédits consacrés aux travaux de voirie pour 2011, est de 400 000 € TTC, le Maire rappelle que sur l'exercice précédent aucun crédit n'avait été dégagé pour la voirie ; cela concerne les travaux donc prévus en 2010. Le Montant des projets dépasse les 500 000 € TTC, les travaux les moins urgents ont dû être enlevés, la route de « Ste-Croix » sur notre commune fait partie de ces retraits. Elle sera réalisée en priorité en 2012, le marché étant une procédure à bon de commande, on peut espérer , en fonction des crédits, pour le premier semestre 2012. Il est à noter que les fossés seront réalisés cette année sur cette voie et également sur plusieurs points de la commune environ 4000 mètres.

Travaux de fauchage :

Ils ont été confiés à l'entreprise GUARDIOLA, qui réalise un bon travail.

Convention entretien voirie :

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de mettre à la disposition des communes le personnel technique et le broyeur pour l'entretien de la voirie communale. Le coût horaire a été fixé pour 2011 à 30 €, cela comprend le personnel et le matériel. Le Conseil autorise le Maire à signer cette convention qui peut nous permettre de réaliser quelques travaux notamment pour les problèmes de sécurité ou urgents.

Pour 2011, le Maire informe le Conseil qu'il a demandé à l'entreprise GUARDIOLA d'intervenir sur la voirie communale. En 2010, ils avaient répondu favorablement à notre demande pour terminer le travail de l'entreprise défaillante, et nous étions très satisfait de la prestation ; de plus ils sont les mieux placés au niveau des tarifs.

Contrat apprentissage :

La communauté a signé un contrat d'apprentissage pour le service des Aides à Domicile.

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Le nouveau contrat a été signé avec la Lyonnaise ; les tarifs ont été révisés, une analyse de sol sera systématiquement demandée pour les installations neuves et pour les réhabilitations qui prévoient un rejet dans un fossé ; ceci afin de confirmer que la nature du sol ne permet pas la mise en place d'un autre système. La fréquence de contrôle des installations existantes passe de 4 à 6 ans.

Commission Intercommunale des Impôts Directs :

Cette commission sera chargée de la révision des impôts qui sont perçus par la communauté en matière de locaux commerciaux et professionnels. Chaque commune doit désigner un ou plusieurs titulaires et suppléants suivant le nombre d'habitants . Les services fiscaux vont désigner les membres parmi cette liste.

Pour la commune ont été désignés à la demande de la communauté :
Titulaire : Etienne LABARDIN ; Suppléante : Jeany PIZZINATO

Enquêteur OGIAPE :

Afin de mener une étude sur l'accueil des jeunes enfants, la communauté de communes demande de nommer un élu référent pour participer à cette enquête menée par l'Observatoire Girondin Inter-institutionnel de l'Accueil de la Petite Enfance OGIAPE.

Monsieur Le Maire, vice-président au niveau de cette compétence communautaire, se porte volontaire et sera l'élu référent pour la commune

-003- TRAVAUX ABORDS EGLISE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient dans le cadre des travaux 2011 de remplacer le poste parking chiffré sur le devis initial des travaux de la salle et qui ne sera pas mis en œuvre. Il propose d'aménager les abords de l'Eglise. Le Conseil est favorable, un devis est en cours d'élaboration, il comprend des plantations et également de revoir les poteaux et les chaînes. Le Conseil décide d'attendre la prochaine réunion et doit réfléchir sur la conservation des chaînes existantes et la possibilité d'un traitement éventuel.

-004- ENFOUISSEMENT RESEAU :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite d'un bureau d'étude pour les projets d'enfouissement de la ligne EDF qui traverse la commune pour desservir des maisons sur Grignols. Les travaux vont concerner la zone qui part de « David » et qui arrive « Au Jardiney ». Le Conseil est sollicité pour autoriser l'implantation d'une armoire de transformateur à « David » dans l'hypothèse où la pose chez un particulier serait refusée. Le Conseil est favorable et autorise le Maire à signer la convention et tous les documents qui se rapportent à cette affaire.

-005- PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur Le Maire donne les derniers éléments connus par rapport au dossier PLU ; l'enquête publique est en cours depuis le 04 Juillet et se termine le 05 Août. Au cours des deux permanences tenues à ce jour par le Commissaire enquêteur Mme ANCLA, des personnes se sont présentées . Il ne reste que la permanence du jour de clôture soit le Vendredi 05 Août 2011 au matin.

-QUESTIONS DIVERSES :

Salle de Gavage :

Dominique NARBEBURU expose que les services de la Protection de la Population (Ex Services Vétérinaires) sont venus sur place début juillet. Il en ressort que l'exploitant n'est pas obligé de couvrir la fosse et ce malgré les odeurs qui perdurent. La chef de service a proposé aux riverains de faire compléter un cahier de relevé par les personnes qui constatent les odeurs .

Il est décidé d'une part qu'un groupe d'élus se rendra à nouveau sur place pour constater, et d'autre part l'éventualité d'ouvrir un cahier d'observations en mairie pour que les personnes qui le souhaitent , peuvent s'y exprimer à ce sujet..

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 35.

L'an deux mille onze ,et le Deux Décembre à 20 Heures 30, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN , Maire.

La convocation était du 25 Novembre 2011.

Présents : CARASCO Robert, DARGUENCE Nathalie, DUCOS Sendrine, LABARBE Alain, PECONDON Eric, PIZZINATO Jeany, NARBEBURU Dominique.

Excusés : Bruno DREUMONT, LABARCHEDE Magali, LAFARGUE Josiane,

Secrétaire de séance : DARGUENCE Nathalie

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 07 Octobre 2011 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier Conseil Communautaire en date du 29 Novembre 2011, il a été voté à la majorité, la proposition d'un amendement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Le Conseil Communautaire propose, à la majorité, un regroupement des huit communautés de communes du Sud-Gironde et non uniquement les quatre initialement proposées.

Le Conseil Municipal se dit favorable à ce vote car il pense que ce regroupement à huit est beaucoup plus porteur pour l'avenir et répond davantage aux attentes de la population par rapport aux habitudes de vie. Néanmoins, il s'inquiète pour ce qui est du futur paysage local et notamment de la place et de la représentativité des petites communes comme la nôtre.

-002- Plan Local d'Urbanisme :

Comme convenu, Madame la Sous-Préfète a reçu le Mardi 22 Novembre, le Président et les Vice-présidents de la communauté avec le Directeur Départemental de la DDTM et Mme JARILLON du Cabinet Métaphore pour discuter des remarques des services de l'Etat par rapport aux PLU qui ont été transmis.

Il en ressort que pour notre commune, Mme JARILLON va travailler en concertation avec M. AIROLDI de la DDTM pour améliorer les divers points faisant l'objet de remarques sans que cela ne vienne bouleverser le projet, ceci afin d'éviter de reprendre l'intégralité de la procédure.

-003- Contrat CNP 2012 :

Monsieur Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances pour la couverture des risques incapacité du personnel pour 2012 .Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion qui a été confiée par convention au Centre de Gestion de La Fonction Publique de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité. Après en avoir délibéré , et à la majorité des suffrages exprimés , le Conseil Municipal DECIDE:

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2012.
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

-004- TRAVAUX 2011 :

Abords des Bâtiments :

L'entreprise a commencé cette semaine, les travaux sont bien avancés. La clôture est terminée, les évacuations des eaux de surface sont réalisées, le planning prévoit la fin des travaux pour la semaine 50. Pour ce qui est des abords de l'Eglise, il a été décidé de conserver les chaînes.

Toiture de l'Eglise :

Le Maire a contacté à nouveau l'entreprise qui est surchargée de travail. M. PEYROT s'est engagé pour une réalisation au cours du 1^{er} Trimestre 2012.

005 : MODIFICATION BUDGET 2011 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre en compte les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise, non prévus initialement et d'inscrire la dotation départementale de la Taxe additionnelle aux droits de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget 2011 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes :

Cpte 7381 : Taxe additionnelle droits de mutation : + 9 124.00

Dépenses :

Cpte 61522 : Entretien de Voirie : + 4 624.00

Cpte 023 : Virement section Investissement : + 4 500.00

INVESTISSEMENT :

Opération n° 37 Abords Salle et Eglise

Dépenses :

Cpte 212 : Aménagement : terrains : + 4 500.00

Non affecté :

Recettes :

Cpte 021 : Virement de la section d'Investissement : + 4 500.00

-006- INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes:

Monsieur Le Maire donne le compte rendu du dernier Conseil Communautaire ; le principal sujet était le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le nouveau Plan Local de l'Habitat sera opérationnel début 2012.

Syndicat des Eaux :

Le Syndicat est également concerné par un éventuel regroupement ; une étude a été lancée avec les syndicats voisins, notamment celui du Bazadais, pour étudier cette possibilité.

Au niveau des travaux, il a été décidé de ne pas réhabiliter le château d'eau de Grignols, car cela est trop onéreux mais de la remplacer par une bache au sol. Le château d'eau de Samazeuilh sera réhabilité.

Cantonnier Intercommunal :

L'agent intercommunal qui était en arrêt de travail a repris en mi-temps pour une période de 3 mois. Il reprendra, si tout va bien début Février 2012 à temps complet. La commune de LERM a déterminé les participations financières pour 2011.

-007- PROJETS 2012 :

Il convient de réfléchir aux travaux ou acquisitions pour 2012 ; le Maire signale qu'il faudra penser à changer de copieur, par rapport à la qualité des copies et à sa vétusté car la société de maintenance nous a informé que les pièces détachées ne sont plus disponibles.

Il est évoqué également le fonctionnement des chauffages électriques de la Mairie qui ont du mal à chauffer lorsqu'il fait très froid. Il est convenu de demander un devis pour du matériel plus performant tant au niveau chauffage qu'économie d'énergie.

QUESTIONS DIVERSES :

VŒUX 2012:

Le Conseil fixe la date du dimanche 08 Janvier 2011 à 15 Heures pour la présentation des vœux. Une invitation sera envoyée aux habitants. Il sera servi des tartes et des galettes.

VIGNE :

Droits de plantation :

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux qui informe de la décision européenne qui vise à libérer les plantations de vigne avec la suppression des Droits de plantation au 31 Décembre 2015 et des conséquences que cela va entraîner pour cette filière

Le Conseil n'est pas favorable à cette suppression et décide d'adopter une motion pour le maintien des Droits de Plantation.

Institut National de l'Appellation d'Origine.

Le Maire donne lecture d'un courrier du 12 Septembre 2011 de l'INAO qui demande aux élus un avis sur les zones d'appellation de la commune au vu des usages et des aptitudes des sols. Une carte est jointe à l'envoi. Il s'avère que ce document prend en compte les plantations existantes ; pour la zone non définie lieu dit « Ste-Croix » ; les parcelles sur lesquelles de la vigne est mentionnée seront communiquées à l'INAO.

Le Conseil Municipal est favorable au classement maximum du territoire de la commune en zone AOC car le sol des différents coteaux et plateaux est favorable à la culture de la vigne et notre commune est très vallonnée. La commission d'experts sera à même de juger sur place.

RECENSEMENT POPULATION 2012 :

Le Maire informe la population que la commune est concernée pour le recensement de la population en 2012.

La collecte commencera le Jeudi 19 Janvier 2012 est sera réalisée par le secrétaire de Mairie. Cette démarche est importante pour la commune au point de vue des dotations, des participations et de la vie locale en général.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 32